

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

DU 05 février 2018

CONVOCATION du 31 janvier 2018

L'An Deux Mil dix huit, le 05 février à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents: Mmes MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne.
MM REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, BRAUD Alexis.

Absentes excusées : Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame GISSOUT Florence. Madame DAUGIERAS Claire a donné procuration à M REVERDEL Dominique. Madame SUEUR Pierrette a donné procuration à Madame PEYRAT Lucienne.

Absent excusé : Monsieur PREVOST Philippe.

Délibération délégués S.I.E.T.A.V.I :

Suite à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Études de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle il faut désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant. Madame MADRID Claudine se présente en tant que titulaire et Monsieur PEYRAT Daniel en tant que suppléant. Le Conseil Municipal est d'accord à 9 voix pour et une délibération sera prise.

Délibération devis borne incendie :

Monsieur BOMBEAU, notre interlocuteur SUEZ, nous a fait parvenir des devis pour changer deux points d'eau incendie. Ces devis se montent à 2 396,99 € TTC pour chaque bouche. Le Conseil Municipal trouve cela trop cher et demande que Monsieur BOMBEAU soit recontacté pour des informations plus précises.

Délibération convention S.D.I.S :

Jusqu'à présent le S.D.I.S effectuait les contrôles des Points d'Eau Incendie à titre gratuit. La maintenance étant assurée par Suez avec qui nous venons de renouveler la convention. Pour 2018 le S.D.I.S propose encore la gratuité et pour en bénéficier il faut signer une convention avec eux pour 1 an. Le Conseil Municipal autorise, à 9 voix pour, madame le Maire à signer la convention avec le S.D.I.S ; Une délibération sera prise

Délibération contrat de maintenance Aquicardia :

Le contrôle et la maintenance du défibrillateur sont très importants pour une question de responsabilité. Nous avons donc demandé à notre fournisseur, Aquicardia, des propositions de contrat de maintenance. Il nous a fait trois propositions avec différents risques couverts. Le Conseil Municipal choisit, à 9 voix pour, la formule premium à 195 € HT par an sur 5 ans. Une délibération sera prise.

Délibération création de poste :

Madame DAUGIERAS Corinne a passé, l'année dernière, un examen professionnel d'adjoint administratif

principal 2ème classe qu'elle a réussi. Elle peut donc être promue mais il faut créer le poste. Le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour, de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Une délibération sera prise.

F.D.A.E.C :

Il faut commencer à penser aux dépenses que l'on veut inscrire au F.D.A.E.C . Monsieur BRAUD va faire le tour des routes et des fossés avec Bernard. Madame GISSOUT va demander un devis pour un lave vaisselle pour la cantine et pour une hotte aspirante pour le logement dans l'ancienne mairie.

Infos diverses :

- Monsieur MOULINIER, président du SIVU du chenil du Libournais, présente au nom des membres du bureau et du personnel les vœux 2018.
- Rappel : les conseillers municipaux ont tous reçu une invitation pour assister à une présentation du bilan des activités de la CDC pour l'année 2017 .
- Monsieur REVERDEL explique que Bernard COUSY doit réaliser la plate forme pour la borne de recharge des véhicules électriques. Il explique qu'en fonction de la date à laquelle la commune prévoit de refaire le parking devant l'école (où se situera la borne) la peinture au sol sera demandée à l'entreprise ou mise en réserve.

Questions diverses :

- Monsieur BRAUD demande ce qui résulte du rendez-vous que Monsieur REVERDEL a eu avec le centre routier pour son problème de fossé ? Monsieur REVERDEL dit qu'il doit faire une demande d'alignement.
- Mme DAUGIERAS Corinne expose qu'il lui a été fait une demande de location pendant la fête de la musique . Peut elle l'accepter ? Le Conseil Municipal répond non car en cas de mauvais temps " les Pourquoi Pas" se serviront d'une salle.
- Monsieur BRAUD demande ce que la commune compte faire pour le quai à vendange du Prévot qui menace de s'écrouler sur la route ?
- Monsieur BRAUD demande quand la commune pense embaucher une personne afin que Bernard COUSY , qui partira probablement à la retraite début 2019, puisse la former ? Des propositions ont été faites et vont être étudiées.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE

MADRID CLAUDINE